

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

**OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011
Demande de subventions et d'individualisation de crédits – seconde
programmation**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 4 du Conseil Municipal du 27 Mars 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été approuvé pour la période 2007 – 2009.

L'année 2010 a été une année transitoire durant laquelle le contrat a été évalué.

L'année 2011 a permis de travailler avec les autres partenaires signataires du contrat à un avenant qui couvre la période 2011-2014 et qui reprend le cadre du contrat initial (objectifs et territoires d'intervention étant inchangés).

Afin de ne pas pénaliser les associations en leur notifiant l'attribution des subventions de manière tardive, les subventions accordées au titre du CUCS ont été délibérées sous réserve que l'avenant au contrat soit rendu exécutoire.

Afin de finaliser la programmation du CUCS, il vous est proposé de délibérer sur quatre subventions complémentaires à des associations déjà soutenues, permettant le développement d'actions plus appuyées en direction d'un nombre de bénéficiaires plus important.

* * * * *

VU la loi n° 2003 – 710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la circulaire du 5 juin 2009 relative à l'application des Contrats Urbains de Cohésion Sociale pour une année supplémentaire, et la lettre circulaire ministérielle du 8 novembre 2010 relative à la prolongation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale jusqu'au 31 décembre 2014,

VU la délibération n°23 du Conseil Municipal du 13 avril 2011 relative à l'avenant n°2 au CUCS, le prolongeant sur la période 2011 - 2014,

VU la délibération n°8 du 19 mai 2011 du Conseil Municipal, relative aux demandes de subventions et d'individualisation de crédits du CUCS 2011,

CONSIDERANT les objectifs définis dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 29 septembre 2011

n° 8

page 2/2

CONSIDERANT l'adéquation avec les priorités du CUCS, des projets et actions proposés par les structures citées ci-dessous,

Le Conseil municipal ayant délibéré décide :

➤ de verser aux associations et structures, les subventions pour 2011 telles que présentées dans le tableau ci-dessous, d'un montant cumulé de 3 385 €,

Nom du porteur de projet	Intitulé de l'action	Montant accordé en première programmation	Montant accordé en seconde programmation
Comité d'hygiène bucco dentaire de la Vienne	Motivation, prévention et dépistage, hygiène buccodentaire	1200	285
Centre social des Minimes	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	9800	2000
Centre social d'Ozon	Parentalité	/	600
MJC Renardières	Atelier théâtre	1500	500

➤ d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 824 / 6574 / 4500.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 06/10/2011 n° 6792
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM